

RAPPORT ANNUEL MAGELLAN

au 31 décembre 2025



SOMMAIRE

1. Changements intéressant l'OPC	3
2. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	4
3. Rapport de gestion	11
4. Informations réglementaires	13
5. Certification du Commissaire aux Comptes	18
6. Comptes de l'exercice	24
7. Annexe(s)	53
Caractéristiques de l'OPC	54
Information SFDR	63

1. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

21 mars 2025 :

- Adaptation du calendrier de calcul de la valeur liquidative : exclusion des jours fériés légaux en France ;
- Ajustement rédactionnel de l'annexe précontractuelle SFDR ;
- Mise à jour des données des DIC PRIIPS à fin 12/2024.

21 mai 2025 :

- Adaptation de la méthodologie de notation ESG ;
- Nouvelle méthodologie de filtrage ESG.

15 décembre 2025 :

- Suppression des commissions de mouvement revenant à la Société de Gestion.
- Changement des modalités de présentation des « frais de gestion financière » et des « frais de fonctionnement et autres services » (anciennement Frais administratifs externes à la Société de gestion) avec passage d'une présentation en un bloc à deux blocs :
 - Introduction d'un taux forfaitaire de « Frais de fonctionnement et autres services » (et d'une liste exhaustive desdits frais).
 - Maintien des taux de « Frais de gestion financière ».
- « Emprunts d'espèces » : à hauteur de 10 % de l'actif net (au lieu de « néant »).
- « Liquidités » : précision des pourcentages applicables (en remplacement de la notion d'« accessoire »).
- Ajustements de terminologie dans le prospectus et l'annexe précontractuelle SFDR.

2. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons les informations ci-après :

- INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 alinéa 1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice :

MANDATAIRE SOCIAL	NOM DES SOCIÉTÉS	PERSONNE MORALE REPRÉSENTÉE	NATURE DE LA FONCTION
Louis CITROEN	SICAV MAGELLAN		Président du Conseil d'Administration ; Administrateur
	COMGEST NEXTGEN		Membre du Comité des Associés
Wolfgang FICKUS	SICAV MAGELLAN		Directeur Général, Administrateur
Charles VALEANI	SICAV MAGELLAN		Directeur Général Délégué; Administrateur
Yann CARRE	SICAV MAGELLAN	AGRICA EPARGNE	Administrateur
Eva FORNADI	SICAV MAGELLAN	COMGEST SA	Administrateur
Eric TANNEAU	SICAV MAGELLAN	CARMF	Administrateur
	SICAV COMGEST MONDE	CARMF	Administrateur

- CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L.225-37-4 AL. 2 DU CODE DE COMMERCE**

Aucune convention intervenant, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, n'a été signée avec la Sicav.

- DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL**

Sans objet pour les SICAV.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames, Messieurs, chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de votre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Conformément à l'article L225-37-4 du code de commerce, vous prendrez également connaissance des informations relatives au rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux comptes.

Composition du conseil d'administration et rappel des dates d'expiration des mandats

NOMS ET PRÉNOMS	FONCTIONS	ECHÉANCE DU MANDAT (À L'ISSUE DE L'AGO STATUANT SUR LES COMPTES CLOS EN....)
Louis CITROEN	Président	Décembre 2027
Wolfgang FICKUS	Administrateur	Décembre 2027
	Directeur Général	Décembre 2027
Charles VALEANI	Administrateur	Décembre 2026
	Directeur Général Délégué	Décembre 2027
CARMF représenté par Eric TANNEAU	Administrateur	Décembre 2028
COMGEST SA représenté par Eva FORNADI	Administrateur	Décembre 2028
AGRICA EPARGNE représenté par Yann CARRE	Administrateur	Décembre 2028
OFIVALMO PARTENAIRES représentée par Carole MASUCCI-COURTY (Démission au 24/09/2025)	Administrateur	Décembre 2028
PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT représenté par Elhadji Macoumba DIOP	Commissaire aux comptes	Décembre 2029

Biographies des Administrateurs de la SICAV

Louis CITROEN a rejoint Comgest en 2019 et occupe le poste de gérant de portefeuille et d'analyste spécialiste des actions américaines. Louis co-gère la stratégie actions américaines et contribue activement à la génération de nouvelles idées d'investissement, en recherchant des sociétés américaines parmi un large éventail de secteurs. Avant de rejoindre Comgest, il a été analyste actions couvrant les valeurs télécoms et médias chez Arete Research à Londres pendant cinq ans. Auparavant, Louis travaillait depuis 2011 en tant qu'analyste actions Small Cap chez la Financière de l'Echiquier et a débuté sa carrière en 2009 en tant que consultant chez Oliver Wyman à Paris. Louis est diplômé de l'ESCP Business School (France, Royaume-Uni, Allemagne) et est titulaire du CFA® délivré par l'Institut CFA®.

Wolfgang FICKUS a rejoint Comgest en septembre 2012 en tant que responsable des relations investisseurs sur le marché suisse germanophone. Depuis 2024, il occupe le poste de « Product Specialist » au sein de l'équipe d'investissement actions européennes. Avant de rejoindre Comgest, il a travaillé chez WestLB en Allemagne d'abord comme analyste des valeurs technologiques européennes de 2000 à 2005 puis comme responsable de la recherche sur les petites et moyennes capitalisations. Wolfgang est diplômé de l'Université de Cologne (Allemagne) en administration des affaires (Diplom-Kaufmann) et a étudié à la London Business School. Il est également titulaire d'un Master CEMS en gestion internationale et du CFA® délivré par l'Institut CFA®.

Charles VALEANI a rejoint Comgest en juillet 2019, où il est en charge des opérations commerciales, notamment la gouvernance produit. Il a débuté sa carrière en 2005 chez Deloitte, d'abord en audit puis en conseil en évaluation financière. Il a ensuite intégré le groupe BNP Paribas, au sein des équipes Relations Investisseurs, où il était responsable l'élaboration du Document d'Enregistrement Universel, avant de rejoindre la gestion d'actifs à Londres en tant que Business Manager de l'activité marchés émergents. Charles est diplômé du programme Grande École de l'ESCP (Master en Management) et de l'Université Paris XI-Sud (DESS Droit des marchés et des produits financiers).

Docteur Eric TANNEAU est médecin psychiatre libéral depuis 1998.

Il est membre titulaire du CA de la Caisse Autonome de Retraite des Médecins de France depuis 2016 et Vice-Président depuis 2024.

Il est Secrétaire général national du Syndicat des Médecins Libéraux depuis 2016 et Secrétaire général de l'URPS-Médecins d'Ile de France depuis 2016 puis SG-adjoint depuis 2020.

Il est Directeur général de la société DrData depuis 2018 (protection et valorisation des données de santé personnelles).

En 2024, il est devenu membre de la section professionnelle des médecins de l'Agence nationale du développement professionnel continu (ANDPC)

Il est titulaire de 2 D.E.A. ("Psychopathologie et Neurobiologie des Comportements" - Université Paris VI en 1992 - "Systèmes de soins hospitaliers et société" - Université Paris VII en 1995) et d'un Diplôme de l'École CentraleSupélec : Executive Certificate - Télémédecine/ e-santé en 2016.

Eva FORNADI est analyste / gérante chez Comgest S.A. Elle a rejoint Comgest en 2005 en tant que gérante de portefeuille et analyste spécialiste des actions européennes. Elle co-gère les stratégies Europe Smaller Companies et Europe Opportunities. Eva est également membre non-exécutif du Conseil des Associés du groupe. Titulaire d'une licence d'Economie de l'Université Oxford Brookes (Royaume-Uni) elle détient également une licence d'Etudes commerciales de l'International Business School de Budapest.

Yann CARRE est Gérant Multigestion chez Agrica Epargne qu'il a rejoint en 2020 après avoir été Responsable Reporting & Projets à la Direction Financière du Groupe Agrica. Yann commencé sa carrière chez Péricle Consulting avant de rejoindre l'équipe Gestion d'actifs/Assurance d'EY Advisory où il s'est spécialisé sur les problématiques de gestion d'actifs sous un prisme assurantiel. Yann est diplômé du Master de Finance de Marché et Gestion d'actifs de l'INSEEC.

• EXAMEN DES COMPTES ET RÉSULTAT

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Vous trouverez dans l'annexe toutes les explications complémentaires.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

La valeur liquidative de l'action « C » qui s'élevait à la clôture de l'exercice précédent à 20,06 euros, ressort au 31 décembre 2025 à 22,45 euros.

La valeur liquidative de l'action « I » qui s'élevait à la clôture de l'exercice précédent à 21,33 euros, ressort au 31 décembre 2025 à 24,00 euros.

La valeur liquidative de l'action « Z » qui s'élevait à la clôture de l'exercice précédent à 20,68 euros, ressort au 31 décembre 2025 à 23,25 euros.

Le nombre d'actions en circulation qui ressortait à 35 216 901,9046 au 31 décembre 2024, s'établissait à 29 439 739,539 au 31 décembre 2025.

A cette même date, l'actif net s'élevait à 662 347 444,66 euros contre 708 414 100,59 euros au terme de l'exercice antérieur.

• PROPOSITION D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Il est rappelé que la SICAV émet des actions « C » « Z » et « I » de capitalisation du revenu net et des plus et moins-values nettes.

Le Conseil d'administration vous propose les répartitions et affectations suivantes des sommes distribuables :

La quote-part des sommes distribuables afférente aux revenus nets s'élève à 349 747,30 euros ; il est donc proposé, pour chacune des catégories d'action, les répartitions et affectations suivantes :

• **Actions « C » :**

Il est proposé de capitaliser intégralement la somme de 237 302,98 euros.

• **Actions « I » :**

Il est proposé de capitaliser intégralement la somme de 52 574,42 euros.

• **Actions « Z » :**

Il est proposé de capitaliser intégralement la somme de 59 869,90 euros.

La quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values réalisées nettes s'élève à 10 063 912,14 euros.

Il est proposé de capitaliser intégralement cette somme selon la répartition suivante :

- 9 676 000,50 euros pour les **actions « C »**.
- 172 663,97 euros pour les **actions « I »**.
- 215 247,67 euros pour les **actions « Z »**.

Il est rappelé que les sommes distribuables des actions « C », « I » et « Z » ont été intégralement capitalisées lors des exercices précédents, conformément aux dispositions statutaires.

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

ORDRE DU JOUR ET PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS SOU MIS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

• CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR

Les actionnaires de la société sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 16 avril 2026 à 9 heures, chez COMGEST SA – 17 square Edouard VII – 75009 PARIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et approbation des comptes dudit exercice.
2. Affectation des sommes distribuables afférentes au revenu net
3. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes
4. Lecture et approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce.
5. Démission d'un administrateur
6. Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités.

• PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle constate que le nombre d'actions en circulation qui ressortait à 35 216 901,9046 au 31 décembre 2024, s'établissait à 29 439 739,539 au 31 décembre 2025. A cette même date, l'actif net s'élevait à 662 347 444,66 euros contre 708 414 100,59 euros au terme de l'exercice antérieur.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que la quote-part des sommes distribuables afférentes au revenu net de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élève à 349 747,30 euros, décide, conformément aux dispositions statutaires, d'imputer cette somme au compte de capital selon les répartitions suivantes :

- **Pour les actions « C »** : la somme de 237 302,98 euros.
- **Pour les actions « I »** : la somme de 52 574,42 euros.
- **Pour les actions « Z »** : la somme de 59 869,90 euros.

Il est rappelé que les sommes distribuables des actions « C », « I » et « Z » ont été intégralement capitalisées lors des exercices précédents, conformément aux dispositions statutaires.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que la quote-part des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élève à 10 063 912,14 euros, décide d'imputer cette somme au compte de capital selon les répartitions suivantes :

- La somme de 9 676 000,50 euros pour les **actions « C »**.
- La somme de 172 663,97 euros pour les **actions « I »**.
- La somme de 215 247,67 euros pour les **actions « Z »**.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de la société OFIVALMO PARTENAIRES de ses fonctions d'Administrateur de la SICAV, à compter du 24 septembre 2025, et lui donne quitus de sa gestion.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au secrétaire de la présente Assemblée à l'effet d'effectuer toutes les formalités prescrites par la loi relatives aux résolutions qui précèdent, et de certifier conforme tout document nécessaire à la réalisation des décisions prises ci-dessus.

Elle donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

3. RAPPORT DE GESTION

Magellan C a progressé de +11,9% en 2025 contre une hausse de +17,8% pour son indice de comparaison, le MSCI Emerging Markets. Les classes I et Z de Magellan ont chacune affiché une hausse de +12,5% et +12,4% sur l'exercice sous revue.

L'année 2025 a marqué un changement de tendance évident sur les marchés boursiers mondiaux. Après plusieurs années de domination des marchés développés, et plus particulièrement des États-Unis, les marchés émergents ont repris le devant de la scène, une évolution qui a débuté fin 2024 et s'est considérablement accélérée cette année. Cette rotation a été favorisée par la combinaison de plusieurs facteurs : l'assouplissement des conditions financières mondiales, la stabilisation des prévisions de croissance dans plusieurs grandes économies émergentes et un cycle d'investissement renouvelé lié à l'intelligence artificielle (IA).

Ce leadership a été toutefois très concentré. Les performances ont été dominées par un petit nombre de pays et de thèmes, notamment le matériel lié à l'IA, les semi-conducteurs et les infrastructures de centres de données. Taïwan et certaines régions d'Asie du Nord ont capté une part disproportionnée des investissements, tandis que d'autres régions sont entrées dans une phase de consolidation après avoir enregistré auparavant de solides performances. Dans le même temps, les dépenses mondiales en technologie ont ralenti en dehors des investissements liés à l'IA, pesant sur les services traditionnels et les budgets de la technologie discrétionnaire.

Sur le plan géopolitique, les tensions commerciales et l'incertitude réglementaire sont restées des sources de volatilité, en particulier en Amérique latine et dans certaines régions d'Asie, renforçant ainsi l'importance de la résilience des entreprises et de la solidité de leur bilan. La dispersion au sein des marchés émergents a été exceptionnellement élevée, créant à la fois des opportunités et des vents contraires à court terme pour les portefeuilles diversifiés et bottom-up comme le nôtre.

Dans ce contexte, malgré une solide performance absolue, le portefeuille a sous-performé son indice de comparaison. Cette sous-performance relative reflète la polarisation inhabituelle des performances observées au cours de l'année. Un petit nombre d'actions et de marchés liés à l'IA ont représenté une part importante des gains de l'indice, tandis que les portefeuilles plus équilibrés ont sous-performé à court terme malgré des fondamentaux résilients.

Sans surprise, les principaux contributeurs à la performance ont été les entreprises directement exposées à l'accélération des investissements dans l'IA et à la construction de centres de données. Delta Electronics en fait partie, bénéficiant de son leadership dans la gestion de l'énergie tout au long de la chaîne de valeur des centres de données. L'entreprise est bien positionnée pour répondre aux exigences croissantes en matière d'efficacité énergétique et à la transition vers des architectures à plus haute tension, ce qui renforce à la fois ses perspectives de croissance et son profil ESG. TSMC a également fortement contribué, porté par la demande soutenue des puces techniquement les plus avancées et par son leadership au cœur de l'écosystème mondial des semi-conducteurs pour l'IA. SK Hynix a été un autre contributeur clé. La demande de mémoire à large bande passante utilisée dans les processeurs graphiques (GPU) pour l'IA a dépassé les attentes, ce qui a entraîné une forte dynamique des bénéfices et une amélioration rapide du rendement du capital. Parmi les plateformes Internet et numériques, Tencent a enregistré de solides performances, grâce à une croissance robuste dans les domaines des jeux, du cloud, de la publicité et des technologies financières, ainsi qu'à une allocation rigoureuse du capital.

Du côté des détracteurs, plusieurs entreprises ont été confrontées à des difficultés conjoncturelles ou temporaires plutôt qu'à une détérioration des fondamentaux. Globant a sous-performé en raison du ralentissement des dépenses informatiques discrétionnaires et de la visibilité réduite à court terme sur les budgets des clients. WEG a pesé sur la performance, pénalisé par les incertitudes commerciales entre les États-Unis et le Brésil sur les éventuels ajustements de prix et de production. Il est important de noter que nous restons très confiants dans les fondamentaux de WEG. La société dispose en effet d'une forte position concurrentielle, d'un leadership technologique dans le domaine de l'électrification et de l'automatisation, et d'une exposition à long terme dynamique à des tendances structurelles telles que l'efficacité énergétique et la décarbonisation industrielle. MakeMyTrip a également perdu du terrain à la suite de perturbations temporaires dans le secteur aérien indien, liées à la catastrophe aérienne d'un avion Air India, ainsi qu'à des contraintes de maintenance et à de nouvelles réglementations concernant les pilotes qui ont réduit la capacité et les volumes. Notre conviction reste inchangée : la société continue de bénéficier d'une forte demande en matière de voyages, d'une pénétration croissante en ligne et d'une position concurrentielle attractive sur le marché indien du voyage.

Au cours de l'année 2025, l'activité du portefeuille a été marquée par un changement dans la structure et la composition de l'équipe de gestion, ce qui a conduit à un examen approfondi du portefeuille et des positions. Cela s'est traduit par un rééquilibrage progressif vers des entreprises à plus forte croissance et de meilleure qualité, disposant de plus de visibilité sur leurs bénéfices et d'un positionnement concurrentiel plus solide.

Nous avons réduit les titres dont l'attrait s'était affaibli en raison d'un ralentissement de la croissance ou de considérations liées à la qualité, notamment Walmart de México, BB Seguridade, Sanlam et Midea. L'exposition a été renforcée de manière sélective dans les entreprises bénéficiant de tendances de croissance structurelles et de fondamentaux solides, telles que Bajaj Finance et Capitec.

Les marchés émergents restent selon nous porteurs, mais de plus en plus complexes. La faiblesse structurelle du dollar américain ouvre la voie à un assouplissement monétaire dans plusieurs économies émergentes, en particulier dans certaines régions d'Amérique latine et d'Asie où l'inflation s'est normalisée et où les taux réels restent restrictifs. Cela devrait soutenir la demande intérieure et les conditions financières, même si l'on observe des divergences importantes entre les pays. En outre, les facteurs tirant la performance devraient être plus nombreux que l'ensemble très restreint évoqué plus tôt.

Le paysage politique devient une source de volatilité de plus en plus importante. La renégociation de l'accord de principe entre les Etats-Unis, le Canada et le Mexique (USMCA) avant 2026 est source d'incertitude pour le Mexique et les chaînes d'approvisionnement régionales, tandis que les élections présidentielles brésiliennes de 2026 pourraient générer des épisodes de volatilité malgré l'amélioration des fondamentaux macroéconomiques. Dans d'autres régions, l'incertitude politique et stratégique reste un facteur clé de dispersion, renforçant la nécessité de faire preuve de sélectivité et de discipline.

La durabilité du cycle d'investissement actuel, tiré par l'IA, fait également l'objet d'un débat croissant. Si la demande en puissance de calcul et en infrastructures numériques reste forte, les attentes sont élevées et le leadership du marché est devenu très concentré. Cela plaide en faveur d'une approche disciplinée et diversifiée, qui tienne compte à la fois des opportunités et des risques associés à cette phase du cycle.

Nous restons fermement attachés à une approche d'investissement bottom-up, fondée sur la recherche d'entreprises de la plus haute qualité dans les pays émergents, qui disposent d'un long potentiel de croissance. Nous nous concentrons sur la recherche, l'achat et la détention d'entreprises présentant des avantages concurrentiels durables, une forte génération de trésorerie et des moteurs de croissance à long terme visibles. Nous restons enthousiastes quant à la sélection d'entreprises exceptionnelles et à leur capacité à générer des bénéfices dans les années à venir. Notre objectif est de maintenir un portefeuille « tout terrain », capable de générer des performances durables dans différents contextes macroéconomiques plutôt que dépendantes d'un seul cycle ou thème.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	9 710 262,16	34 032 818,32
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD		23 021 030,20
WALMART DE MEXICO SAB DE CV		22 653 511,04
MARUTI SUZUKI INDIA LTD		22 217 751,21
CAPITEC BANK HOLDINGS LTD	18 731 619,82	990 299,19
CONTEMPORARY AMPEREX TECHN-A	19 379 055,91	178 267,55
FOMENTO ECONOMICO MEX-SP ADR		19 248 891,79
MAKEMYTRIP LTD	18 275 227,52	554 757,46
E INK HOLDINGS INC	17 238 640,60	142 305,02
TENCENT HOLDINGS LTD	3 944 758,96	11 752 801,83

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

DESCRIPTION DE LA PROCÉDURE DU CHOIX DES INTERMÉDIAIRES

La sélection et l'évaluation des intermédiaires se font en toute indépendance par le gestionnaire financier avec pour objectif d'obtenir le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres. La liste des intermédiaires autorisés est établie périodiquement par le gestionnaire financier après leur évaluation suivant des critères objectifs tels que le coût et la qualité d'exécution des ordres, la rapidité et la qualité des confirmations, la liquidité offerte et la qualité du service client.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation établi en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF dans le cadre de la mise en œuvre des commissions de courtage à facturation partagée à compter du 1^{er} janvier 2008, est disponible sur le site de la société de gestion.

POLITIQUE DE VOTE

Les droits de vote attachés aux titres détenus par la SICAV sont exercés par la société de gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée au siège social de la société de gestion conformément à l'article 322-75 du Règlement Général de l'AMF.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'AMF, nous vous informons que le portefeuille détenait 26 074 638,28 € d'OPC gérés par les entités du groupe Comgest S.A. à la date de clôture.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Comgest Monde prend simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux, et de qualité de gouvernance. Pour plus d'informations concernant les critères ESG veuillez consulter le site www.comgest.com.

REGLEMENTS SFDR* ET TAXONOMIE**

* *Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur les déclarations du secteur des services financiers liées au développement durable.*

** *Règlement (UE) 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables.*

La SICAV promeut des caractéristiques environnementales et sociales et est classifié fonds « Article 8 » en vertu du Règlement SFDR.

Au titre de l'article 50 Règlement délégué (UE) 2022/1288, des informations sur la réalisation de ces caractéristiques environnementales ou sociales promues par la SICAV au cours de l'exercice sont disponibles en annexe du présent rapport.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

La SICAV utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global sur les contrats financiers.

REMUNERATIONS

La Politique de rémunération de Comgest S.A. est arrêtée par le Conseil d'Administration.

Son objectif est :

- de promouvoir une gestion saine et efficace du risque et des pratiques de rémunération en ligne avec ses objectifs d'intégration des risques en matière de durabilité dans sa stratégie d'investissement ; et
- d'aligner les intérêts des collaborateurs avec ceux des clients dans le respect de la réglementation applicable.

La Politique de rémunération n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec le profil de risque, le règlement et les documents constitutifs des OPCVM et FIA gérés par Comgest S.A.

Comgest S.A. prévoit une rémunération globale des collaborateurs constituée de plusieurs composantes, et notamment :

- une part fixe, déterminée en tenant compte du poste et du périmètre de responsabilité des collaborateurs ; et
- une part variable potentielle, déterminée (i) sur la base d'une évaluation de la performance des collaborateurs à partir de critères quantitatifs et qualitatifs adaptés à la nature de leur poste, et (ii) en fonction de la situation financière du gestionnaire financier. Cette part variable peut comprendre une prime versée en numéraire et/ou une attribution d'actions gratuites (AGA).

En terme de gouvernance des rémunérations, Comgest S.A. s'appuie sur différents acteurs et instances, et notamment sur :

- le Conseil d'Administration, qui définit, adopte et réexamine annuellement la Politique de rémunération ;
- le Comité de Rémunération, organe indépendant, qui assure la revue annuelle de la Politique de rémunération et des éléments qui la compose. Il fournit au Conseil d'Administration pour revue et validation ses conclusions relatives en particulier (i) à la mise en œuvre de la Politique, qui fait l'objet d'une évaluation annuelle ; et (ii) à la liste (et ses mises à jour) des collaborateurs dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur le profil de risque du gestionnaire financier ou des OPCVM et FIA qu'il gère.

Pour les collaborateurs dont les activités professionnelles peuvent avoir une incidence substantielle sur le profil de risque du gestionnaire financier ou des OPCVM et FIA gérés, un dispositif spécifique de diversification et d'étalement de leur rémunération variable peut être appliqué.

Les détails de la Politique de rémunération actuelle de Comgest S.A. sont publiés sur le site internet www.comgest.com. Un exemplaire papier est mis à disposition sur simple demande écrite auprès de la Société de gestion.

Rémunérations versées par Comgest S.A. à l'ensemble des collaborateurs au titre de l'exercice 2024/2025 (du 01/10/2024 au 30/09/2025) :

Ensemble des collaborateurs	Montant en EUR	Nombre de bénéficiaires
Rémunérations fixes	9 043 140	128
Rémunérations variables	6 523 403	128
Rémunération globale	15 566 543	128

Rémunérations versées par Comgest S.A. au personnel dont les fonctions ont une incidence significative sur le profil de risques des FIA et/ou de Comgest S.A. au titre de l'exercice 2024/2025 :

Preneurs de risques	Montant en EUR	Nombre de bénéficiaires
Rémunérations fixes	2 496 922	26
Rémunérations variables	2 572 052	26
Rémunération globale	5 068 974	26

Rémunérations versées par Comgest S.A. aux cadres supérieurs au titre de l'exercice 2024/2025 :

Cadres supérieurs	Montant en EUR	Nombre de bénéficiaires
Rémunérations fixes	2 337 259	23
Rémunérations variables	2 258 279	23
Rémunération globale	4 595 539	23

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de la SICAV et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

COMGEST S.A.
17, square Edouard VII 75009 Paris
Tél. : 01 44 94 19 00
e-mail : info@comgest.com

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

MAGELLAN
OPCVM CONSTITUEE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
COMGEST SA
17, Square Edouard VII
75009 PARIS

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable MAGELLAN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note des règles et méthodes comptables de l'annexe aux comptes annuels relative à la valorisation des « Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé ». Cette note expose les modalités de valorisation d'actifs exposés à la Russie représentant 0,00 % de l'actif net, et dont le prix de revient représente 5.68% de l'actif net de la SICAV au 31/12/2025.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

MAGELLAN

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2026.03.13 16:23:30
+0100



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2025**

MAGELLAN

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion

COMGEST SA

17, Square Edouard VII
75009 PARIS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2026.03.13 16:22:50
+0100

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

6. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	633 380 202,81	653 104 368,14
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	633 380 202,81	653 104 368,14
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	26 074 638,28	42 694 671,39
OPCVM	26 074 638,28	42 694 671,39
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)		
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	659 454 841,09	695 799 039,53
Créances et comptes d'ajustement actifs	2 810 827,63	579 738,44
Comptes financiers	4 760 333,01	15 692 579,89
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	7 571 160,64	16 272 318,33
Total de l'actif I+II	667 026 001,73	712 071 357,86

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	591 583 037,26	677 855 935,13
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	70 764 407,40	30 558 165,46
Capitaux propres I	662 347 444,66	708 414 100,59
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	662 347 444,66	708 414 100,59
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)		
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)		
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	4 678 557,07	3 657 257,27
Concours bancaires		
Sous-total autres passifs IV	4 678 557,07	3 657 257,27
Total Passifs : I+II+III+IV	667 026 001,73	712 071 357,86

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	11 135 602,45	16 029 787,59
Produits sur obligations		
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	126 921,42	182 932,80
Sous-total produits sur opérations financières	11 262 523,87	16 212 720,39
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-467,07	-1 581,75
Sous-total charges sur opérations financières	-467,07	-1 581,75
Total revenus financiers nets (A)	11 262 056,80	16 211 138,64
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-10 691 184,67	-12 749 673,35
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges	-107 491,59	-44 575,41
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-10 798 676,26	-12 794 248,76
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	463 380,54	3 416 889,88
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-113 633,24	-402 249,55
Sous-total revenus nets I = (C+D)	349 747,30	3 014 640,33
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	13 323 795,91	1 945 121,55
Frais de transactions externes et frais de cession	-3 323 070,81	-2 554 195,12
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	10 000 725,10	-609 073,57
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	63 187,04	2 465 087,56
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	10 063 912,14	1 856 013,99

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	61 787 972,17	30 326 393,46
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-31 609,29	513 733,53
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	61 756 362,88	30 840 126,99
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-1 405 614,92	-5 152 615,85
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	60 350 747,96	25 687 511,14
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	70 764 407,40	30 558 165,46

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion de la SICAV est de rechercher une performance sans référence à un indice, sur la durée de placement recommandée au travers de la sélection de titres (stock picking).

Le portefeuille est en permanence investi ou exposé à hauteur de 60% minimum en actions émises par des sociétés ayant leur siège social ou exerçant la majeure partie de leurs activités dans les pays émergents, disposant d'un fort potentiel de croissance économique par rapport à la moyenne des grands pays industrialisés.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	1 302 343 316,40	990 097 785,22	846 259 558,54	708 414 100,59	662 347 444,66
Action MAGELLAN C en EUR					
Actif net	1 152 988 616,67	896 418 180,90	799 863 929,34	667 886 168,95	636 819 025,12
Nombre de titres	51 570 875,2809	48 189 110,8772	41 668 045,1325	33 294 155,0278	28 357 266,5175
Valeur liquidative unitaire	22,35	18,60	19,19	20,06	22,45
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1,06	-0,30	-2,29	0,05	0,34
Capitalisation unitaire sur revenu		0,02	0,11	0,08	
Action MAGELLAN I en EUR					
Actif net	98 100 041,01	66 817 534,14	26 734 732,98	24 595 751,76	11 363 048,72
Nombre de titres	4 184 794,0230	3 409 477,5747	1 315 763,2763	1 152 652,5141	473 452,0038
Valeur liquidative unitaire	23,44	19,59	20,31	21,33	24,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1,11	-0,32	-2,42	0,05	0,36
Capitalisation unitaire sur revenu	0,12	0,12	0,21	0,18	0,11
Action MAGELLAN Z en EUR					
Actif net	51 254 658,72	26 862 070,18	19 660 896,22	15 932 179,88	14 165 370,82
Nombre de titres	2 251 745,8504	1 412 317,2052	997 454,5300	770 094,3627	609 021,0177
Valeur liquidative unitaire	22,76	19,01	19,71	20,68	23,25
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1,08	-0,31	-2,35	0,05	0,35
Capitalisation unitaire sur revenu	0,11	0,10	0,20	0,16	0,09

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Par exception, en réponse à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, des sanctions internationales significatives ont été imposées à la Russie. Ces sanctions comprennent des interdictions de transactions financières avec certaines entités russes, ainsi que le gel des actifs russes détenus à l'étranger. La société de gestion réitère son engagement à respecter strictement les sanctions internationales en vigueur.

À la date d'entrée en vigueur de ces sanctions, le portefeuille de la SICAV détenait des actifs exposés à la Russie. Ces actifs ne sont plus cessibles sur les marchés financiers, ce qui a entraîné une impossibilité de les liquider ou de les valoriser selon les méthodes habituelles. En conséquence, la société de gestion a pris la décision de les valoriser à 0 depuis le 7 mars 2022. Cette mesure a été adoptée pour refléter la réalité des restrictions imposées par les sanctions, ainsi que l'incertitude quant à la récupération de ces investissements à court et moyen terme.

Le fonds est investi dans les actions suivantes représentant 0,00 % de l'actif et dont le prix de revient représente 5.68 % de l'actif le 31/12/2025 :

RU000A0JR4A1	MOSCOW EXCHANGE MICEX-RT-BRD
RU000A0JSQ90	DETSKY MIR PJSC

A noter que certains émetteurs de titres russes détenus par la SICAV pourraient continuer à verser des dividendes. Cependant, en raison des sanctions, la SICAV ne serait pas en mesure de recevoir ces paiements, qui seraient alors bloqués sur un compte séquestre par son dépositaire et seraient par conséquent également valorisés à 0 par la société de gestion.

Les évaluations ainsi retenues présentent des incertitudes et ne sauraient présenter le même degré de précision que celles provenant de cours issus de cotations sur des marchés réglementés. En conséquence, il pourrait exister un écart significatif entre les valeurs retenues, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être cédée. La valeur de ces titres peut également dépendre d'éventuels recouvrements à venir.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à la SICAV, à l'exception des frais de transaction (frais d'intermédiation tels que frais de courtage, impôts de bourse, etc.).

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net (hors OPC gérés par le groupe COMGEST)	Actions C : 1,75% TTC, Taux maximum Actions Z : 1,30% TTC, Taux maximum Actions I : 1,25% TTC, Taux maximum
Frais de fonctionnement et autres services*	Actif net hors OPC gérés par le groupe COMGEST	0,22 % TTC, Taux maximum**
Frais indirects maximum (Commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatifs
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

*Les frais de fonctionnement et autres services comprennent les frais suivants :

- Frais d'enregistrement et de référencement ;
- Frais d'information clients et distributeurs (dont notamment les frais liés à la constitution et de diffusion de la documentation et des reportings réglementaires et les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ...) ;
- Frais des données ;
- Frais de commissariat aux comptes ;
- Frais liés au dépositaire et aux teneurs de compte ;
- Frais liés à la délégation de la gestion administrative et comptable ;
- Frais d'audit, frais fiscaux y compris avocat et expert externe (récupération de retenues à la source pour le compte de l'OPC) et Tax agent local, et frais juridiques propres à l'OPC ;
- Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting aux régulateurs (dont notamment les frais liés aux reportings, les cotisations aux Associations professionnelles obligatoires, les frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils, les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales ...);
- Frais opérationnels ;
- Frais liés à la connaissance client.

Ces frais sont susceptibles de s'appliquer, en tout ou partie, ou non, en fonction des caractéristiques de l'OPC et/ou de la classe d'action considérée.

**Les frais de fonctionnement et autres services sont prélevés sur une base forfaitaire. Par voie de conséquence, le taux forfaitaire mentionné ci-dessus peut être prélevé lorsque les frais réels sont inférieurs à celui-ci ; à l'inverse, si les frais réels sont supérieurs au taux affiché, le dépassement de ce taux est pris en charge par la Société de gestion.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers peuvent être facturés à la SICAV.

Une partie des frais de gestion peut être rétrocédée à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation de la SICAV.

Swing pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement.

Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, des taxes et/ou des frais de courtage. Aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires présents dans la Sicav, COMGEST S.A. se réserve le droit d'appliquer un mécanisme de *Swing Pricing*, encadré par une politique, avec seuil de déclenchement.

Ainsi, dès lors que le total des ordres de souscription/rachat nets des actionnaires sur l'ensemble des catégories d'actions de la Sicav dépasse sur un jour de valorisation un seuil prédéfini sur la base de critères objectifs par COMGEST S.A. en pourcentage de l'actif net, la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse), pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets.

La Sicav émettant plusieurs catégories d'actions, la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives des catégories d'actions de la Sicav.

Le niveau de seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par COMGEST S.A. et revus de façon périodique.

En cas d'application du mécanisme de « Swing Pricing », la valeur liquidative dite « swinguée » sera la valeur liquidative officielle communiquée aux actionnaires de la Sicav.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action MAGELLAN I	Capitalisation	Capitalisation
Action MAGELLAN Z	Capitalisation	Capitalisation
Action MAGELLAN C	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	708 414 100,59	846 259 558,54
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	21 227 905,67	40 083 771,14
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-139 515 030,12	-211 577 172,39
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	463 380,54	3 416 889,88
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	10 000 725,10	-609 073,57
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	61 756 362,88	30 840 126,99
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	662 347 444,66	708 414 100,59

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action MAGELLAN C		
Actions souscrites durant l'exercice	973 209,8666	20 087 741,21
Actions rachetées durant l'exercice	-5 910 098,3769	-119 945 163,81
Solde net des souscriptions/rachats	-4 936 888,5103	-99 857 422,60
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	28 357 266,5175	
Action MAGELLAN I		
Actions souscrites durant l'exercice	9 874,9997	207 690,60
Actions rachetées durant l'exercice	-689 075,5100	-15 325 570,64
Solde net des souscriptions/rachats	-679 200,5103	-15 117 880,04
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	473 452,0038	
Action MAGELLAN Z		
Actions souscrites durant l'exercice	42 331,0000	932 473,86
Actions rachetées durant l'exercice	-203 404,3450	-4 244 295,67
Solde net des souscriptions/rachats	-161 073,3450	-3 311 821,81
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	609 021,0177	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action MAGELLAN C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action MAGELLAN I Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action MAGELLAN Z Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
MAGELLAN C FR0000292278	Capitalisation	Capitalisation	EUR	636 819 025,12	28 357 266,5175	22,45
MAGELLAN I FR0011238344	Capitalisation	Capitalisation	EUR	11 363 048,72	473 452,0038	24,00
MAGELLAN Z FR0013290863	Capitalisation	Capitalisation	EUR	14 165 370,82	609 021,0177	23,25

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		TAIWAN +/-	INDE +/-	ILES CAIMANS +/-	CHINE +/-	BRESIL +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	633 380,20	142 373,02	85 515,35	65 205,02	62 441,18	51 451,10
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	633 380,20					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	4 760,33				4 760,33
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					4 760,33

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	4 760,33						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	4 760,33						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	TWD	HKD	INR	USD	Autres devises
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	142 373,01	103 960,07	85 515,35	54 080,17	247 451,60
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances	162,84				476,29
Comptes financiers					658,59
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	142 535,85	103 960,07	85 515,35	54 080,17	248 586,48

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Ventes à règlement différé	2 115 008,52
	Souscriptions à recevoir	56 694,51
	Coupons et dividendes en espèces	639 124,60
Total des créances		2 810 827,63
Dettes		
	Rachats à payer	1 967 146,28
	Frais de gestion fixe	2 711 410,79
Total des dettes		4 678 557,07
Total des créances et des dettes		-1 867 729,44

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Action MAGELLAN C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	10 408 131,61
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,67
Rétrocessions des frais de gestion	
Action MAGELLAN I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	212 620,17
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,19
Rétrocessions des frais de gestion	
Action MAGELLAN Z	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	177 924,48
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			26 074 638,28
	IE00BD5HXG36	COMGEST GROWTH CHINA EUR I CAP	12 972 497,26
	IE00B03DF997	COMGEST GROWTH INDIA USD CAP	13 102 141,02
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			26 074 638,28

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	349 747,30	3 014 640,33
Revenus de l'exercice à affecter Report à nouveau	349 747,30	3 014 640,33
Sommes distribuables au titre du revenu net	349 747,30	3 014 640,33

Action MAGELLAN C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	237 302,98	2 670 764,25
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	237 302,98	2 670 764,25
Sommes distribuables au titre du revenu net	237 302,98	2 670 764,25
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	237 302,98	2 670 764,25
Total	237 302,98	2 670 764,25
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Action MAGELLAN I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	52 574,42	213 238,90
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	52 574,42	213 238,90
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	52 574,42	213 238,90
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	52 574,42	213 238,90
Total	52 574,42	213 238,90
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Action MAGELLAN Z

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	59 869,90	130 637,18
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	59 869,90	130 637,18
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	59 869,90	130 637,18
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	59 869,90	130 637,18
Total	59 869,90	130 637,18
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	10 063 912,14	1 856 013,99
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	10 063 912,14	1 856 013,99
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	10 063 912,14	1 856 013,99

Action MAGELLAN C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	9 676 000,50	1 747 584,15
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	9 676 000,50	1 747 584,15
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	9 676 000,50	1 747 584,15
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	9 676 000,50	1 747 584,15
Total	9 676 000,50	1 747 584,15
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Action MAGELLAN I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	172 663,97	65 873,79
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	172 663,97	65 873,79
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	172 663,97	65 873,79
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	172 663,97	65 873,79
Total	172 663,97	65 873,79
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Action MAGELLAN Z

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	215 247,67	42 556,05
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	215 247,67	42 556,05
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	215 247,67	42 556,05
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	215 247,67	42 556,05
Total	215 247,67	42 556,05
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			633 380 202,81	95,62
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			633 380 202,81	95,62
Assurance			9 266 732,30	1,40
AIA GROUP LTD	HKD	1 060 200	9 266 732,30	1,40
Banques commerciales			49 760 859,30	7,51
BANK CENTRAL ASIA TBK PT	IDR	22 911 700	9 447 120,47	1,43
CAPITEC BANK HOLDINGS LTD	ZAR	108 074	23 079 140,89	3,48
HDFC BANK LIMITED	INR	1 835 416	17 234 597,94	2,60
Boissons			27 001 460,84	4,08
COCA-COLA ICECEK AS	TRY	2 646 492	3 083 957,69	0,47
KWEICHOW MOUTAI CO LTD-A	CNY	77 174	12 949 829,64	1,95
VARUN BEVERAGES LTD	INR	2 363 448	10 967 673,51	1,66
Crédit à la consommation			19 268 741,93	2,91
BAJAJ FINANCE LIMITED	INR	2 061 194	19 268 741,93	2,91
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			76 178 222,15	11,50
B3 SA-BRASIL BOLSA BALCAO	BRL	7 181 600	15 499 856,12	2,34
BIM BIRLESIK MAGAZALAR AS	TRY	670 026	7 123 966,72	1,08
DINO POLSKA SA	PLN	1 134 256	11 107 778,89	1,68
MERCADOLIBRE INC	USD	19 938	34 194 998,41	5,15
RAIA DROGASIL SA	BRL	2 264 604	8 251 622,01	1,25
Distribution spécialisée			16 929 003,98	2,56
MOBILE WORLD INVESTMENT CORP	VND	5 915 200	16 929 003,98	2,56
Divertissement			18 992 098,83	2,87
NETEASE INC	HKD	809 005	18 992 098,83	2,87
Equipements électriques			44 944 829,14	6,79
CONTEMPORARY AMPEREX TECHN-A	CNY	427 861	19 146 027,09	2,90
MIDEA GROUP CO LTD-A	CNY	1 192 306	11 353 219,88	1,71
POLYCAB INDIA LTD	INR	200 139	14 445 582,17	2,18
Equipements et instruments électroniques			72 702 516,45	10,98
DELTA ELECTRONICS INC	TWD	1 800 000	46 973 318,37	7,10
E INK HOLDINGS INC	TWD	2 817 000	15 114 872,45	2,28
FPT CORP	VND	3 422 293	10 614 325,63	1,60
Hôtels, restaurants et loisirs			15 347 759,17	2,32
MAKEMYTRIP LTD	USD	219 498	15 347 759,17	2,32
Logiciels et services internet			4 537 411,04	0,69
GLOBANT SA	USD	81 520	4 537 411,04	0,69
Machines			8 347 184,30	1,26
WEG SA COM NPV	BRL	1 107 400	8 347 184,30	1,26
Médias			24 967 539,54	3,77
DISCOVERY LTD	ZAR	2 135 000	24 967 539,54	3,77

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Médias et services interactifs			48 961 613,77	7,39
TENCENT HOLDINGS LTD	HKD	747 200	48 961 613,77	7,39
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			120 704 177,83	18,20
ASPEED TECHNOLOGY INC	TWD	85 000	16 722 761,49	2,52
SK HYNIX INC	KRW	105 044	40 419 352,97	6,10
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	TWD	1 513 261	63 562 063,37	9,58
Services de télécommunication mobile				0,00
DETSKY MIR PJSC	RUB	10 363 400		0,00
Services financiers diversifiés			34 094 972,99	5,15
HONG KONG EXCHANGES & CLEAR	HKD	235 400	10 496 213,89	1,58
MOSCOW EXCHANGE MICEX-RTS PJ	RUB	12 231 210		0,00
SHRIRAM FINANCE REGISTERED SHS	INR	2 500 560	23 598 759,10	3,57
Textiles, habillement et produits de luxe			22 022 639,69	3,32
ANTA SPORTS PRODUCTS LTD	HKD	1 843 400	16 243 408,49	2,45
PHU NHUAN JEWELRY JSC	VND	1 840 300	5 779 231,20	0,87
Transport routier et ferroviaire			19 352 439,56	2,92
LOCALIZA RENT A CAR	BRL	2 757 532	18 668 624,90	2,82
LOCALIZA RENT A CAR SA	BRL	106 044	683 814,66	0,10
TITRES D'OPC			26 074 638,28	3,94
OPCVM			26 074 638,28	3,94
Gestion collective			26 074 638,28	3,94
COMGEST GROWTH CHINA EUR I CAP	EUR	185 242	12 972 497,26	1,96
COMGEST GROWTH INDIA USD CAP	USD	209 301	13 102 141,02	1,98
Total			659 454 841,09	99,56

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	659 454 841,09
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	7 571 160,64
Autres passifs (-)	-4 678 557,07
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	662 347 444,66

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action MAGELLAN C	EUR	28 357 266,5175	22,45
Action MAGELLAN I	EUR	473 452,0038	24,00
Action MAGELLAN Z	EUR	609 021,0177	23,25

7. ANNEXE(S)

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentielles y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

MAGELLAN C

COMGEST S.A.

FR0000292278

Initiateur : Comgest S.A., société du groupe Comgest - www.comgest.com

Appelez le: 01 44 94 19 00 pour plus d'informations.

L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de Comgest S.A. en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ce produit est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Comgest S.A. est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de publication: 15 décembre 2025

En quoi consiste ce produit ?

Type Ce véhicule d'investissement est une société d'investissement à capital variable (SICAV) conforme à la Directive européenne 2009/65/CE.

Durée 99 ans.

Objectifs L'objectif de gestion est de rechercher une performance sans référence à un indice, dans une optique moyen/long terme au travers d'une sélection de titres basée sur des critères liés à l'entreprise et non aux marchés boursiers des pays émergents. Le produit est en permanence investi et/ou exposé, à hauteur de 60% minimum en actions émises par des sociétés ayant leur siège social ou exerçant la majeure partie de leurs activités dans les pays émergents, disposant d'un fort potentiel de croissance économique par rapport à la moyenne des grands pays industrialisés. Le produit peut détenir des titres de créance et instruments monétaires dans la limite de 20%. Il s'agit d'obligations convertibles émises par les sociétés cotées (dette privée), susceptibles de ne pas avoir de notation, exposées sur les marchés boursiers des pays émergents et des obligations et instruments monétaires d'émetteurs privés ou d'Etats de l'Union Européenne dans un but de placement de trésorerie. Il pourra investir dans des instruments dérivés afin de couvrir son exposition aux risques actions et de change. Ce produit est géré de façon active. Le gérant sélectionne les valeurs de façon discrétionnaire sans contrainte de répartition géographiques, sectorielles ou de capitalisation boursière (grandes, moyennes, petites) ni contrainte relative à un indice. Le fonds n'est pas géré par rapport à un indice, cependant sa performance peut être, à titre purement informatif et a posteriori, comparée à la performance du MSCI Emerging Markets.

Investisseurs de détail visés Ce fonds est destiné à tous types d'investisseurs (investisseur de détail, professionnel ou contrepartie éligible) ayant une connaissance de base des instruments financiers, pouvant prendre une décision en connaissance de cause sur la base du prospectus du fonds et capables de supporter la perte de leur investissement dans la mesure où ce fonds ne fait pas l'objet d'une garantie. Ce fonds convient aux investisseurs dont l'objectif principal est la croissance de leur investissement sur le long terme (au-delà de 5 ans)

SFDR Le fonds a été classifié comme un fonds « Article 8 » en vertu du Règlement UE Sustainable Finance Disclosure (« SFDR »), c'est-à-dire un fonds qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Bien que le fonds n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il s'engage à avoir une proportion minimale de 15% d'investissements durables qui contribuent à des objectifs environnementaux et/ou sociaux.

Affectation des sommes distribuables Capitalisation du résultat net et des plus-values réalisées.

Dépositaire CACEIS Bank

Information concernant le produit Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement sur simple demande écrite auprès de Comgest S.A. - 17, square Edouard VII - 75009 Paris - France ou à l'adresse électronique suivante: info@comgest.com.

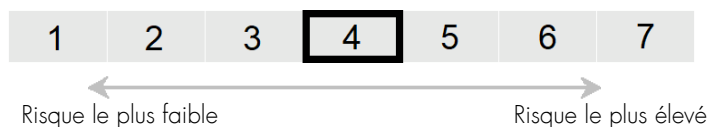
Les informations relatives aux autres catégories d'actions existantes sont disponibles selon les mêmes modalités.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Comgest S.A. et sur son site internet: www.comgest.com.

Les détails de la Politique de Rémunération actuelle de Comgest S.A. sont disponibles à l'adresse suivante: www.comgest.com. Un exemplaire papier est mis à disposition sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Comgest S.A. - 17, square Edouard VII - 75009 Paris - France.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce fonds est classé dans la classe de risque 4 sur 7. Le risque de pertes potentielles liées à ses futurs résultats se situe à un niveau moyen. Ce fonds n'est pas garanti et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que sa performance soit affectée.

Risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou de l'impossibilité de vendre rapidement dans des conditions de marché satisfaisantes

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et/ou, en cas d'historique de performance insuffisant, d'une catégorie d'actions ou un d'indice de référence comparable, au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses.

Période de détention recommandée: 5 ans Exemple d'investissement: 10 000 EUR		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios			
Minimum	Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3 750 EUR	3 990 EUR
	Rendement annuel moyen	-62,5 %	-16,8 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 960 EUR	6 770 EUR
	Rendement annuel moyen	-30,4 %	-7,5 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 800 EUR	8 330 EUR
	Rendement annuel moyen	-2,0 %	-3,6 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 350 EUR	14 800 EUR
	Rendement annuel moyen	33,5 %	8,2 %

Scénario défavorable: Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Octobre 2017 et Octobre 2022.

Scénario intermédiaire: Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Juillet 2018 et Juillet 2023.

Scénario favorable: Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Février 2016 et Février 2021.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Que se passe-t-il si COMGEST S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de Comgest S.A.. En cas de défaillance de Comgest S.A. les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %).
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	527 EUR	1 232 EUR
Incidence sur le rendement annuel*	5,3 %	2,7 %

* Ce tableau montre dans quelle mesure les coûts réduisent chaque année votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, il montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0.9% avant déduction des coûts et de -3.6% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Jusqu'à 3.25% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez avoir à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels	325 EUR
Coûts de sortie	Pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.67% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	162 EUR
Coûts de transaction	0,42% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité achetée et vendue.	40 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Pas de commission liée aux résultats.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Du fait de l'exposition du fonds au marché actions, la période de détention recommandée est de 5 ans.

Cependant, vous pouvez demander le rachat de vos parts, sans pénalité, tous les jours pendant cette période selon les modalités décrites dans le prospectus, ou conserver l'investissement plus longtemps.

Une détention inférieure à la période de détention recommandée peut être préjudiciable à l'investisseur. Veuillez consulter la section « Que va me coûter cet investissement ? » pour plus de détails.

Un mécanisme de plafonnement des rachats "Gates" peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'informations sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique "Mécanisme de plafonnement des rachats Gates" du prospectus et l'article 8 des statuts, disponible sur le site internet: www.comgest.com.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

En cas de difficulté dans la compréhension et/ou la souscription du produit, n'hésitez pas à nous contacter: Comgest S.A. - 17, square Edouard VII - 75009 Paris - France - www.comgest.com - info@comgest.com

Autres informations pertinentes

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées au cours des 10 dernières années et scénarios de performance précédents: www.comgest.com

Politique et rapports ESG: <https://www.comgest.com/fr/fr/professionnel/notre-metier/esg>

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentielles y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

MAGELLAN I

COMGEST S.A.

FR0011238344

Initiateur : Comgest S.A., société du groupe Comgest - www.comgest.com

Appelez le: 01 44 94 19 00 pour plus d'informations.

L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de Comgest S.A. en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ce produit est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Comgest S.A. est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de publication: 15 décembre 2025

En quoi consiste ce produit ?

Type Ce véhicule d'investissement est une société d'investissement à capital variable (SICAV) conforme à la Directive européenne 2009/65/CE.

Durée 99 ans.

Objectifs L'objectif de gestion est de rechercher une performance sans référence à un indice, dans une optique moyen/long terme au travers d'une sélection de titres basée sur des critères liés à l'entreprise et non aux marchés boursiers des pays émergents. Le produit est en permanence investi et/ou exposé, à hauteur de 60% minimum en actions émises par des sociétés ayant leur siège social ou exerçant la majeure partie de leurs activités dans les pays émergents, disposant d'un fort potentiel de croissance économique par rapport à la moyenne des grands pays industrialisés. Le produit peut détenir des titres de créance et instruments monétaires dans la limite de 20%. Il s'agit d'obligations convertibles émises par les sociétés cotées (dette privée), susceptibles de ne pas avoir de notation, exposées sur les marchés boursiers des pays émergents et des obligations et instruments monétaires d'émetteurs privés ou d'Etats de l'Union Européenne dans un but de placement de trésorerie. Il pourra investir dans des instruments dérivés afin de couvrir son exposition aux risques actions et de change. Ce produit est géré de façon active. Le gérant sélectionne les valeurs de façon discrétionnaire sans contrainte de répartition géographiques, sectorielles ou de capitalisation boursière (grandes, moyennes, petites) ni contrainte relative à un indice. Le fonds n'est pas géré par rapport à un indice, cependant sa performance peut être, à titre purement informatif et a posteriori, comparée à la performance du MSCI Emerging Markets.

Investisseurs de détail visés Ce fonds est destiné à tous types d'investisseurs (investisseur de détail, professionnel ou contrepartie éligible) ayant une connaissance de base des instruments financiers, pouvant prendre une décision en connaissance de cause sur la base du prospectus du fonds et capables de supporter la perte de leur investissement dans la mesure où ce fonds ne fait pas l'objet d'une garantie. Ce fonds convient aux investisseurs dont l'objectif principal est la croissance de leur investissement sur le long terme (au-delà de 5 ans)

SFDR Le fonds a été classifié comme un fonds « Article 8 » en vertu du Règlement UE Sustainable Finance Disclosure (« SFDR »), c'est-à-dire un fonds qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Bien que le fonds n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il s'engage à avoir une proportion minimale de 15% d'investissements durables qui contribuent à des objectifs environnementaux et/ou sociaux.

Affectation des sommes distribuables Capitalisation du résultat net et des plus-values réalisées.

Dépositaire CACEIS Bank

Information concernant le produit Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement sur simple demande écrite auprès de Comgest S.A. - 17, square Edouard VII - 75009 Paris - France ou à l'adresse électronique suivante: info@comgest.com.

Les informations relatives aux autres catégories d'actions existantes sont disponibles selon les mêmes modalités.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Comgest S.A. et sur son site internet: www.comgest.com.

Les détails de la Politique de Rémunération actuelle de Comgest S.A. sont disponibles à l'adresse suivante: www.comgest.com. Un exemplaire papier est mis à disposition sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Comgest S.A. - 17, square Edouard VII - 75009 Paris - France.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce fonds est classé dans la classe de risque 4 sur 7. Le risque de pertes potentielles liées à ses futurs résultats se situe à un niveau moyen. Ce fonds n'est pas garanti et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que sa performance soit affectée.

Risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou de l'impossibilité de vendre rapidement dans des conditions de marché satisfaisantes

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et/ou, en cas d'historique de performance insuffisant, d'une catégorie d'actions ou un d'indice de référence comparable, au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses.

Période de détention recommandée: 5 ans Exemple d'investissement: 10 000 EUR		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios			
Minimum	Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3 750 EUR	4 000 EUR
	Rendement annuel moyen	-62,5 %	-16,7 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 230 EUR	7 170 EUR
	Rendement annuel moyen	-27,7 %	-6,4 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 180 EUR	8 830 EUR
	Rendement annuel moyen	1,8 %	-2,5 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 880 EUR	15 690 EUR
	Rendement annuel moyen	38,8 %	9,4 %

Scénario défavorable: Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Octobre 2017 et Octobre 2022.

Scénario intermédiaire: Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Juillet 2018 et Juillet 2023.

Scénario favorable: Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Février 2016 et Février 2021.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Que se passe-t-il si COMGEST S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de Comgest S.A.. En cas de défaillance de Comgest S.A. les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %).
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	162 EUR	737 EUR
Incidence sur le rendement annuel*	1,6 %	1,6 %

* Ce tableau montre dans quelle mesure les coûts réduisent chaque année votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, il montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0.9% avant déduction des coûts et de -2.5% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Pas de coût d'entrée pour ce produit.	0 EUR
Coûts de sortie	Pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.20% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	120 EUR
Coûts de transaction	0,42% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité achetée et vendue.	42 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Pas de commission liée aux résultats.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Du fait de l'exposition du fonds au marché actions, la période de détention recommandée est de 5 ans.

Cependant, vous pouvez demander le rachat de vos parts, sans pénalité, tous les jours pendant cette période selon les modalités décrites dans le prospectus, ou conserver l'investissement plus longtemps.

Une détention inférieure à la période de détention recommandée peut être préjudiciable à l'investisseur. Veuillez consulter la section « Que va me coûter cet investissement ? » pour plus de détails.

Un mécanisme de plafonnement des rachats "Gates" peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'informations sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique "Mécanisme de plafonnement des rachats Gates" du prospectus et l'article 8 des statuts, disponible sur le site internet: www.comgest.com.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

En cas de difficulté dans la compréhension et/ou la souscription du produit, n'hésitez pas à nous contacter: Comgest S.A. - 17, square Edouard VII - 75009 Paris - France - www.comgest.com - info@comgest.com

Autres informations pertinentes

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées au cours des 10 dernières années et scénarios de performance précédents: www.comgest.com

Politique et rapports ESG: <https://www.comgest.com/fr/fr/professionnel/notre-metier/esg>

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentielles y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

MAGELLAN Z

COMGEST S.A.

FR0013290863

Initiateur : Comgest S.A., société du groupe Comgest - www.comgest.com

Appelez le: 01 44 94 19 00 pour plus d'informations.

L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de Comgest S.A. en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ce produit est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Comgest S.A. est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de publication: 15 décembre 2025

En quoi consiste ce produit ?

Type Ce véhicule d'investissement est une société d'investissement à capital variable (SICAV) conforme à la Directive européenne 2009/65/CE.

Durée 99 ans.

Objectifs L'objectif de gestion est de rechercher une performance sans référence à un indice, dans une optique moyen/long terme au travers d'une sélection de titres basée sur des critères liés à l'entreprise et non aux marchés boursiers des pays émergents. Le produit est en permanence investi et/ou exposé, à hauteur de 60% minimum en actions émises par des sociétés ayant leur siège social ou exerçant la majeure partie de leurs activités dans les pays émergents, disposant d'un fort potentiel de croissance économique par rapport à la moyenne des grands pays industrialisés. Le produit peut détenir des titres de créance et instruments monétaires dans la limite de 20%. Il s'agit d'obligations convertibles émises par les sociétés cotées (dette privée), susceptibles de ne pas avoir de notation, exposées sur les marchés boursiers des pays émergents et des obligations et instruments monétaires d'émetteurs privés ou d'Etats de l'Union Européenne dans un but de placement de trésorerie. Il pourra investir dans des instruments dérivés afin de couvrir son exposition aux risques actions et de change. Ce produit est géré de façon active. Le gérant sélectionne les valeurs de façon discrétionnaire sans contrainte de répartition géographiques, sectorielles ou de capitalisation boursière (grandes, moyennes, petites) ni contrainte relative à un indice. Le fonds n'est pas géré par rapport à un indice, cependant sa performance peut être, à titre purement informatif et a posteriori, comparée à la performance du MSCI Emerging Markets.

Investisseurs de détail visés Ce fonds est destiné à tous types d'investisseurs (investisseur de détail, professionnel ou contrepartie éligible) ayant une connaissance de base des instruments financiers, pouvant prendre une décision en connaissance de cause sur la base du prospectus du fonds et capables de supporter la perte de leur investissement dans la mesure où ce fonds ne fait pas l'objet d'une garantie. Ce fonds convient aux investisseurs dont l'objectif principal est la croissance de leur investissement sur le long terme (au-delà de 5 ans)

SFDR Le fonds a été classifié comme un fonds « Article 8 » en vertu du Règlement UE Sustainable Finance Disclosure (« SFDR »), c'est-à-dire un fonds qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Bien que le fonds n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il s'engage à avoir une proportion minimale de 15% d'investissements durables qui contribuent à des objectifs environnementaux et/ou sociaux.

Affectation des sommes distribuables Capitalisation du résultat net et des plus-values réalisées.

Dépositaire CACEIS Bank

Information concernant le produit Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement sur simple demande écrite auprès de Comgest S.A. - 17, square Edouard VII - 75009 Paris - France ou à l'adresse électronique suivante: info@comgest.com.

Les informations relatives aux autres catégories d'actions existantes sont disponibles selon les mêmes modalités.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Comgest S.A. et sur son site internet: www.comgest.com.

Les détails de la Politique de Rémunération actuelle de Comgest S.A. sont disponibles à l'adresse suivante: www.comgest.com. Un exemplaire papier est mis à disposition sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Comgest S.A. - 17, square Edouard VII - 75009 Paris - France.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce fonds est classé dans la classe de risque 4 sur 7. Le risque de pertes potentielles liées à ses futurs résultats se situe à un niveau moyen. Ce fonds n'est pas garanti et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que sa performance soit affectée.

Risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou de l'impossibilité de vendre rapidement dans des conditions de marché satisfaisantes

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et/ou, en cas d'historique de performance insuffisant, d'une catégorie d'actions ou un d'indice de référence comparable, au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses.

Période de détention recommandée: 5 ans Exemple d'investissement: 10 000 EUR		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios			
Minimum	Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3 750 EUR	4 000 EUR
	Rendement annuel moyen	-62,5 %	-16,7 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 080 EUR	7 010 EUR
	Rendement annuel moyen	-29,2 %	-6,9 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 970 EUR	8 630 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,3 %	-2,9 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 580 EUR	15 330 EUR
	Rendement annuel moyen	35,8 %	8,9 %

Scénario défavorable: Ce type de scénario s'est produit entre Octobre 2017 et Octobre 2022 pour un investissement dans le produit lui-même ou simulé au moyen d'un indice de référence ou d'un proxy dans le cas de données historiques insuffisantes.

Scénario intermédiaire: Ce type de scénario s'est produit entre Juillet 2018 et Juillet 2023 pour un investissement dans le produit lui-même ou simulé au moyen d'un indice de référence ou d'un proxy dans le cas de données historiques insuffisantes.

Scénario favorable: Ce type de scénario s'est produit entre Février 2016 et Février 2021 pour un investissement dans le produit lui-même ou simulé au moyen d'un indice de référence ou d'un proxy dans le cas de données historiques insuffisantes.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Que se passe-t-il si COMGEST S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de Comgest S.A.. En cas de défaillance de Comgest S.A. les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %).
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	363 EUR	943 EUR
Incidence sur le rendement annuel*	3,7 %	2,0 %

* Ce tableau montre dans quelle mesure les coûts réduisent chaque année votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, il montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0.9% avant déduction des coûts et de -2.9% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Jusqu'à 2.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez avoir à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels	200 EUR
Coûts de sortie	Pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.25% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	123 EUR
Coûts de transaction	0,42% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité achetée et vendue.	41 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Pas de commission liée aux résultats.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Du fait de l'exposition du fonds au marché actions, la période de détention recommandée est de 5 ans.

Cependant, vous pouvez demander le rachat de vos parts, sans pénalité, tous les jours pendant cette période selon les modalités décrites dans le prospectus, ou conserver l'investissement plus longtemps.

Une détention inférieure à la période de détention recommandée peut être préjudiciable à l'investisseur. Veuillez consulter la section « Que va me coûter cet investissement ? » pour plus de détails.

Un mécanisme de plafonnement des rachats "Gates" peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'informations sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique "Mécanisme de plafonnement des rachats Gates" du prospectus et l'article 8 des statuts, disponible sur le site internet: www.comgest.com.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

En cas de difficulté dans la compréhension et/ou la souscription du produit, n'hésitez pas à nous contacter: Comgest S.A. - 17, square Edouard VII - 75009 Paris - France - www.comgest.com - info@comgest.com


Autres informations pertinentes

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées au cours des 7 dernières années et scénarios de performance précédents: www.comgest.com

Politique et rapports ESG: <https://www.comgest.com/fr/fr/professionnel/notre-metier/esg>

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

	Dénomination du produit :	MAGELLAN	Identifiant d'entité juridique :	969500BPQVGLNSYY5B13
<p>Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.</p>	Caractéristiques environnementales et/ou sociales			
	Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?			
	●● <input type="checkbox"/> Oui		●● <input checked="" type="checkbox"/> Non	
	<input type="checkbox"/>	Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%	<input checked="" type="checkbox"/>	Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 33,16% d'investissements durables
<p>La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.</p>	<input type="checkbox"/>	dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/>	ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	<input type="checkbox"/>	dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/>	ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
			<input checked="" type="checkbox"/>	ayant un objectif social
<input type="checkbox"/>	Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/>	Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables	
	Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?			
<p>Les indicateurs de durabilité permettent d'évaluer la manière dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.</p>	<p>Durant l'exercice clos à fin décembre 2025, les caractéristiques environnementales et/ou sociales de MAGELLAN (la « SICAV ») ont été atteintes en ciblant et en investissant dans des sociétés ayant une qualité ESG globale positive.</p> <p>Afin de faciliter la sélection des sociétés dotées d'une qualité ESG globale positive, la Société de gestion a réalisé une analyse ESG de l'univers investissable afin d'identifier les sociétés présentant les meilleures caractéristiques ESG .</p> <p>Pour ce faire, la Société de gestion a évalué l'univers investissable de la SICAV à l'aide d'un processus de filtrages, négatif et positif, tel que décrit ci-dessous, afin d'affecter les entreprises présentant les caractéristiques ESG les plus faibles à la tranche inférieure de 20 % de l'univers investissable :</p> <p><u>Filtrage ESG négatif</u> Tout d'abord, la Société de gestion a appliqué, à l'univers investissable de la SICAV, (i) ses politiques d'exclusion telles que détaillées en annexe de la « Politique d'Investissement</p>			

Responsable du Groupe Comgest » ainsi que (ii) un filtrage ESG basé sur les activités exercées par les sociétés concernées et sur leur conformité aux normes internationales. Ce processus a ainsi permis d'éliminer les sociétés engagées dans des activités considérées comme nuisibles c'est-à-dire présentant des risques environnementaux, sociaux ou de gouvernance importants et de les inclure dans la tranche inférieure de 20 % de l'univers investissable de la SICAV.

Filtrage ESG positif

Ensuite, à l'aide de son système propriétaire de notation ESG, la Société de gestion a inclus les sociétés notées entre 1 (Leader ESG) et 3 (Basique) dans la tranche supérieure de 80 % de l'univers investissable de la SICAV.

Ajustements à l'aide de notations ESG externes

Lorsque le filtrage ESG négatif n'a pas permis à lui seul d'atteindre au moins 20 % de l'univers investissable, les sociétés non classées ont alors été évaluées en fonction du score ESG attribué par un fournisseur de données externe.

Enfin, les investissements durables de la SICAV ont contribué aux objectifs environnementaux (tels qu'énoncés à l'article 9 du Règlement (UE) 202/852) et sociaux suivants :

1. Objectifs environnementaux :

La SICAV a investi dans des entreprises considérées comme un investissement durable qui contribuent à l'objectif environnemental suivant :

- (i) l'atténuation du changement climatique.

2. Objectifs sociaux :

La SICAV a investi dans des entreprises considérées comme un investissement durable qui contribuent à un ou plusieurs des objectifs sociaux suivants :

- (i) la mise en place de conditions de travail décentes (y compris pour les travailleurs intervenant aux différentes étapes de la chaîne de valeur), et
- (ii) la promotion de niveaux de vie adéquats et le bien-être des utilisateurs finaux.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

A fin décembre 2025, la SICAV a atteint les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues, à savoir :

- (i) 100% des sociétés détenues en portefeuille avaient une note ESG dans la tranche supérieure de 80 % de l'univers investissable;
- (ii) aucune des sociétés détenues en portefeuille n'était impliquée dans des activités exclues au titre du filtrage ESG négatif (cf. question précédente) ; et
- (iii) 33,16 % des actifs étaient considérés, selon la Société de gestion, comme des investissements durables.

Le respect des politiques d'exclusion et de l'analyse ESG a fait l'objet de contrôle avant et après investissement et les listes d'exclusion sont mises à jour chaque trimestre.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Indicateurs de durabilité	A fin décembre 2024	A fin décembre 2023	A fin décembre 2022
Pourcentage de sociétés détenues en portefeuille ayant une note ESG dans la tranche supérieure de 80 %	100 %	100 %	100 %
Pourcentage de sociétés impliquées dans des activités exclues	Aucune	Aucune	Aucune
Pourcentage d'actifs considérés, selon la Société de gestion, comme des investissements durables	33,16 %	37,79 %	33,91 %

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

La SICAV a investi 33,16 % de ses actifs dans des investissements durables qui ont contribué à des objectifs environnementaux et/ou sociaux listés ci-dessus.

Description de la manière dont les investissements durables ont contribué aux objectifs d'investissements durables

La contribution des investissements durables aux objectifs environnementaux et/ou sociaux énumérés ci-dessus est mesurée par la Société de gestion à l'aide d'une analyse propriétaire au regard du bon respect d'au moins un des critères suivants :

Pour les objectifs sociaux :

- au moins 25 % du chiffre d'affaires de la société détenue en portefeuille est généré par des activités commerciales qui contribuent à un ou plusieurs des Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD n° 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 11 et 12)¹.

Pour les objectifs environnementaux :

- au moins 5 % du chiffre d'affaires de la société détenue en portefeuille est déclaré provenant d'activités alignées sur la taxinomie (revenus alignés sur la taxonomie) ou est estimé, en utilisant les critères de contribution substantielle de la taxonomie, comme provenant d'activités qui contribuent de manière substantielle à un objectif environnemental selon la taxonomie ("Revenus Contribuant Substantiellement") ; ou
- au moins 10 % des dépenses d'investissement (CapEx) de l'entreprise sont déclarées provenant d'activités alignées sur la taxinomie ou sont estimées, en utilisant les critères de contribution substantielle de la taxonomie, comme provenant d'activités qui contribuent de manière substantielle à un objectif environnemental selon la taxonomie ("CapEx Contribuant Substantiellement ») ; ou
- le pourcentage de CapEx déclaré aligné à la taxonomie, divisé par le pourcentage du chiffre d'affaires déclaré aligné à la taxonomie ou le CapEx Contribuant Substantiellement divisé par le pourcentage des Revenus Contribuant Substantiellement, est supérieur à 1 ; ou
- une entreprise détenue en portefeuille dont les objectifs climatiques à court terme ont été approuvés par la Science Based Targets Initiative (SBTi).

¹ ODD 2 – « Faim zéro », ODD 3 – Bonne santé et bien-être, ODD 4 – Éducation de qualité, ODD 6 – Eau propre et assainissement, ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable, ODD 8 – Travail décent et croissance économique, ODD 9 – Industrie, Innovation et Infrastructure, ODD 11 – Villes et communautés durables et ODD 12 – Consommation et production responsables

<p>Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives de décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.</p>	<p>● Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisé n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?</p> <p>Une évaluation a été effectuée pour veiller à ce que les investissements identifiés comme contribuant à un ou plusieurs des objectifs environnementaux et/ou sociaux ci-dessus ne causent pas de préjudice important à l'un de ces objectifs.</p> <p>Pour ce faire, la Société de gestion a assuré l'évaluation et le suivi des 14 indicateurs obligatoires des principales incidences négatives (« PAIs ») tels que mentionnés à l'Annexe 1 du Règlement délégué (UE) 2022/1288 et, dans la mesure du possible, d'indicateurs facultatifs pertinents. La Société de gestion a également cherché à s'assurer que ces investissements étaient conformes aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.</p>
	<p>--- <i>Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?</i></p> <p>Afin de veiller à ce que les investissements durables de la SICAV ne nuisent pas de manière significative aux objectifs environnementaux ou sociaux, la Société de gestion a évalué et surveillé les 14 PAIs mentionnés dans l'Annexe 1 du règlement délégué SFDR (UE 2022/1288) et les indicateurs facultatifs pertinents. La Société de gestion a utilisé des données externes, le cas échéant, et s'est également fondée sur une évaluation qualitative à l'aide d'informations provenant directement de la société ou de ses propres recherches et connaissances sur les impacts potentiellement significatifs de l'industrie ou du secteur concerné.</p> <p>L'évaluation effectuée par la Société de gestion s'est concentrée sur les PAIs qui sont considérés importants, en fonction du secteur dans lequel la société détenue opère. Pour les sociétés détenues qui opèrent dans des secteurs ayant un impact limité sur un ou plusieurs PAIs, il n'a pas été nécessaire de procéder à une évaluation détaillée des impacts. Dans ce cas, une brève conclusion a été fournie pour expliquer qu'il n'y avait pas de préjudice significatif sur le PAI en question compte tenu du secteur dans lequel l'entreprise opère. Pour les PAIs qui sont considérés importants au regard du secteur dans lequel la société détenue opère, une évaluation détaillée a été réalisée pour déterminer si la société causait un préjudice significatif. Cette évaluation comprend des mesures quantitatives (seuils applicables à certains PAIs) et des mesures qualitatives (évaluation de l'existence de politiques/procédures et des mesures prises par la société concernée pour éviter tout préjudice significatif). En l'absence de données spécifiques sur le PAI concerné, d'autres facteurs ont été utilisés pour évaluer le préjudice significatif (par exemple, en l'absence de données sur les déchets dangereux, la Société de gestion évalue si une entreprise opère dans une zone sensible à la biodiversité et si elle fait l'objet de controverse(s)). Lorsqu'une société détenue en portefeuille a été évaluée comme ayant une incidence négative significative, elle n'a pas été considérée comme un investissement durable.</p>
	<p>--- <i>Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?</i></p>
	<p>La Société de gestion a également évalué la conformité des sociétés avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes du Pacte mondial des Nations unies (les « Principes ») par le biais d'un suivi régulier visant à détecter toute violation signalée des normes internationales (cette évaluation est couverte par le PAI 10) et à déterminer si les sociétés détenues en portefeuille ont mis en place des processus et des mécanismes de conformité pour aider à respecter les Principes (cette évaluation est couverte par le PAI 11). Lorsqu'une société détenue en portefeuille ne respectait pas les présents Principes, elle n'a pas été considérée comme un investissement durable.</p>

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La SICAV a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en évaluant en surveillant les 14 PAIs obligatoires mentionnés à l'Annexe 1 du Règlement délégué (UE) 2022/1288. Pour évaluer ces 14 PAIs obligatoires, la Société de gestion a utilisé des données externes lorsqu'elles étaient disponibles et s'est appuyée sur des informations provenant directement de la société concernée ou sur ses propres recherches et connaissances de l'industrie ou du secteur concerné.

L'équipe d'investissement de la Société de gestion a examiné et pris en compte ces 14 PAIs, en identifiant des enjeux spécifiques pour plusieurs d'entre eux :

- les PAIs 1 à 6 « Emissions de gaz à effet de serre » : les principaux émetteurs du portefeuille sont des entreprises actives dans des secteurs à fortes émissions et dont les émissions sont donc inhérentes à leur activité. Nous entretenons un dialogue étroit avec certaines de ces entreprises depuis plusieurs années et avons constaté des avancées significatives dans leurs pratiques et leurs communications en matière de climat. L'équipe d'investissement continuera à suivre leurs progrès.

- les PAIs 7 « Biodiversité », 8 « Eau » et 9 « Déchets » : La principale difficulté réside dans la qualité et la couverture des données. Nous poursuivrons notre engagement auprès de notre fournisseur de données ainsi qu'avec les entreprises en portefeuille afin d'améliorer la transparence et la qualité du reporting.

Concernant le PAI 9, certaines entreprises ont lancé des projets spécifiques pour traiter la question de la gestion des déchets dangereux.

- le PAI 11 « Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales » : Bien que la plupart des entreprises couvertes ne soient pas confrontées à des controverses majeures concernant les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et les lignes directrices de l'OCDE, les entreprises des marchés émergents manquent généralement de politiques, de processus ou de mécanismes pour assurer un suivi efficace. Nous poursuivrons nos discussions en interne sur l'approche à adopter et engagerons un dialogue avec les entreprises du portefeuille afin de les encourager à mettre en place des mécanismes de suivi adaptés.

À l'issue de l'examen des PAIs, l'équipe d'investissement de la Société de gestion poursuivra leur suivi et mènera des actions d'engagement lorsque cela sera jugé pertinent.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

A fin décembre 2025, les principaux investissements de la SICAV étaient les suivants :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co., Ltd.	Technologie	9,45 %	Taiwan
Tencent Holdings Ltd	Services de Communication	6,94 %	Chine
MercadoLibre, Inc.	Consommation Cyclique	5,32 %	Argentine
Delta Electronics, Inc.	Technologie	5,25 %	Taiwan
Discovery Limited	Services Financiers	3,62 %	Afrique Du Sud
Netease Inc	Services De Communication	3,33 %	China
Comgest Growth China EUR SI Acc	Divers	2,89 %	Chine
SK hynix Inc.	Technologie	2,79 %	Corée
AIA Group Limited	Services Financiers	2,68 %	Hong Kong
HDFC Bank Limited	Services Financiers	2,64 %	Inde
ANTA Sports Products Ltd.	Consommation Cyclique	2,64 %	Chine
Weg S/A	Industrie	2,47 %	Brésil

Les investissements ci-dessus représentent la plus grande partie des investissements effectués au cours de l'exercice clos à fin décembre 2025. Ils et sont calculés à intervalles appropriés afin d'être représentatifs de la période considérée.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

A fin décembre 2025, la proportion d'investissements durables était de 33,16 % et incluait 22,55 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental et 10,61 % d'investissements durables ayant un objectif social :

Ventilation de la proportion d'investissements pour chacun des objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du Règlement (UE) 2020/852	
Objectif environnemental	% d'actifs
L'atténuation du changement climatique	22,55 %

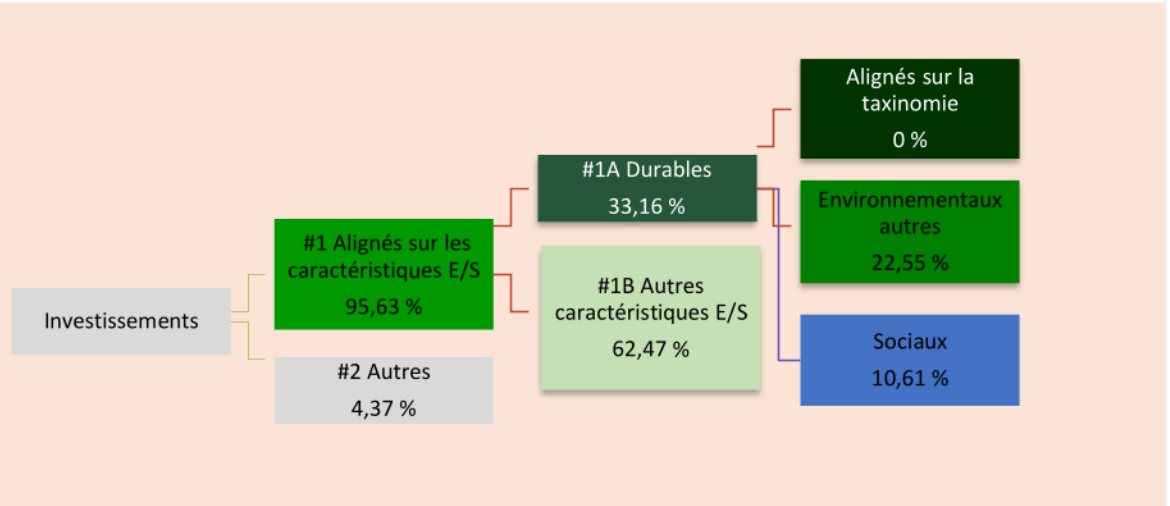
Ventilation de la proportion d'investissements pour chacun des objectifs sociaux listés en page 3 ci-dessus	
Objectifs sociaux	% d'actifs
La mise en place de conditions de travail décentes (y compris pour les travailleurs intervenant aux différentes étapes de la chaîne de valeur)	5,16 %
La promotion de niveaux de vie adéquats et le bien-être des utilisateurs finaux	5,45 %

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

A fin décembre 2025, l'allocation des actifs était la suivante :

- 95,63 % des actifs de la SICAV étaient alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales promues par la SICAV dont 33,16 % considérés comme durables sur le plan environnemental et/ou social
- 4,37 % des actifs de la SICAV n'étaient pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

A fin décembre 2025, les investissements de la SICAV ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Secteur	% d'actifs
Technologie	29,89 %
Services Financiers	23,08 %
Consommation Cyclique	15,08 %
Services de communication	10,26 %
Industrie	9,25 %
Consommation Non Cyclique	8,08 %
Divers	3,94 %
Liquidités	0,43 %

En raison des arrondis, la somme des chiffres peut ne pas être égale à 100 %.

A fin décembre 2025, les investissements de la SICAV ont été réalisés dans les sous-industries suivantes :

Sous-industrie	% d'actifs
Semi-conducteurs	18,22 %
Composants Électroniques	9,37 %
Banques aux Activités Diversifiées	7,51 %
Médias et Services	7,39 %
Crédit à la Consommation	6,47 %
Composants et Équipements Électriques	6,33 %
Assurances Vie et Assurances Maladie	5,17 %
Broadline Retail	5,16 %
Fonds	3,94 %
Bourses et données financières	3,92 %
Vêtements, accessoires et produits de luxe	3,33 %
Transport terrestre de passagers	2,92 %
Logiciel de Divertissement à Domicile	2,87 %
Vente au détail de Produits Alimentaires	2,75 %
Vente au Détail de Produits Informatiques et Électroniques	2,56 %
Hotels, centres de villégiature et compagnies de croisière	2,32 %
Conseils Liés aux Technologies de l'Information et Autres Services	2,29 %
Boissons non alcoolisées	2,12 %
Distillateurs et Négociants de Vins	1,96 %
Appareils Électroménagers	1,71 %
Vente au détail de médicaments	1,25 %
Liquidités	0,43 %

En raison des arrondis, la somme des chiffres peut ne pas être égale à 100 %.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

A fin décembre 2025, le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui étaient alignés sur la Taxinomie de l'UE était de 0 % de l'actif net de la SICAV.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE² ?

- Oui :
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

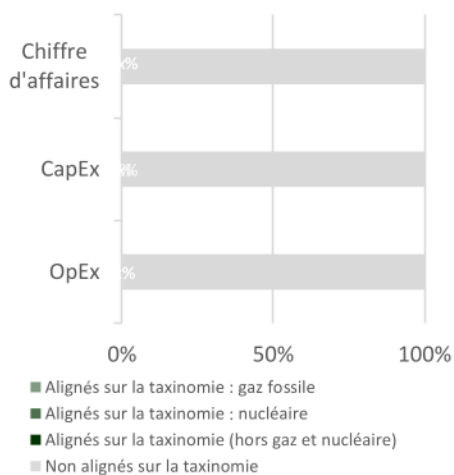
carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

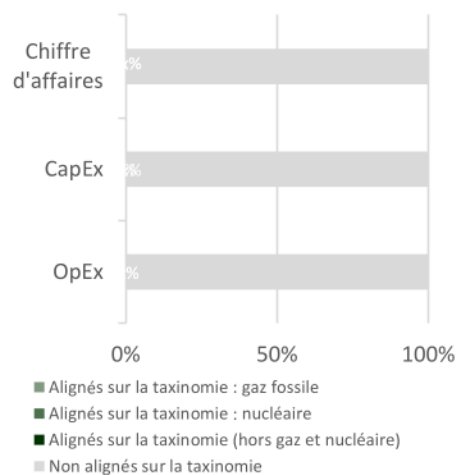
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes.

représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

A fin décembre 2025, le pourcentage d'investissements réalisés dans des activités transitoires et/ou habilitantes était de 0 % de l'actif net de la SICAV.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au titre des exercices précédents clos à fin décembre 2023 et fin décembre 2022, le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE était également de 0 %.

● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

A fin décembre 2025, la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE représentait 22,55 % de l'actif net de la SICAV.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Après évaluation de l'éligibilité à la taxinomie et de l'alignement potentiel sur la taxinomie des investissements durables ayant un objectif environnemental, la Société de gestion a estimé que ces sociétés faisaient preuve d'une progression positive vers l'alignement sur la taxinomie de l'UE et contribuaient ainsi aux objectifs environnementaux identifiés.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

A fin décembre 2025, la proportion d'investissements durables ayant un objectif social représentait 10,61% de l'actif net de la SICAV.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

A fin décembre 2025, la SICAV détenait des liquidités aux fins de respecter des engagements de trésorerie à court terme. La SICAV détenait également des parts/actions d'OPC à des fins de diversification.

Les OPC détenus en portefeuille sont gérés par les sociétés du Groupe Comgest et appliquent les politiques d'exclusion définies dans la politique d'investissement responsable de la Société de gestion.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Plusieurs mesures ont été prises pour d'atteindre les caractéristiques E/S au cours de l'exercice clos à fin décembre 2025 :

Activités d'engagement : entretenir des relations actives avec les sociétés en portefeuille constitue un aspect essentiel de notre processus d'investissement.

Ainsi, au cours de l'exercice, 23 activités d'engagement ont été menées avec 18 sociétés présentes dans le portefeuille de la SICAV, afin de les aider à améliorer leurs pratiques ESG dont : 9% de l'activité d'engagement portaient sur des problématiques environnementales, 39 % sur des problématiques sociales 13 % sur des problématiques de gouvernance et 39 % des problématiques ESG.

Exercice des droits de vote : la Société de gestion exerce son droit de vote lors des assemblées générales des sociétés détenues en portefeuille conformément aux valeurs de bonne gouvernance et aux principes de vote qui ont été définis à l'aune des réglementations, des normes du secteur et des bonnes pratiques. La Société de gestion a pour objectif de voter systématiquement à toutes les assemblées générales, chaque fois que cela est techniquement possible.

Ci-dessous la répartition des votes au cours de l'exercice clos à fin décembre 2025 :

Répartition des votes	%
Votes « Pour »	84,9%
Votes « Contre »	14,3%
Abstention ou Refus de voter	0,8%
Votes en accord avec la direction	88,7%
Votes contre la direction	11,3 %